



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale du 10 juin 2024 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2023
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour la viabilisation Les Champs des Fouats
3. Voter un crédit complémentaire de CHF 16'500.- pour la fusion du PAL Petit-Val
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Les comptes peuvent être consultés auprès de l'Administration communale de Petit-Val durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Ils sont également disponibles sur le site internet www.petit-val.ch.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 8 mai 2024

Conseil communal de Petit-Val